

DEC132838DR05

**Décision donnant délégation de signature à Mme Sylvie Jacquemot, à M. François Mathieu, à Mme Valérie Demuyt et à Mme Véronique Durox pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 7605 intitulée laboratoire pour l'utilisation des lasers intenses (LULI).**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 123228DGDS du 21 décembre 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7605, intitulée laboratoire pour l'utilisation des lasers intenses (LULI), dont le directeur est François Amiranoff ;

**DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Sylvie Jacquemot, directrice adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylvie Jacquemot, délégation est donnée à M. François Mathieu, Ingénieur projet aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylvie Jacquemot et de M. François Mathieu, délégation est donnée à Mme Valérie Demuyt, responsable du « pôle ressources humaines » et à Mme Véronique Durox, responsable du « pôle financier », aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

#### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 5**

La décision n° DEC132150DR05 du 04 juillet 2013 est abrogée.

#### **Article 6**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Palaiseau, le 2 septembre 2013.

Le directeur d'unité  
François Amiranoff